

DIRECTIVES – ENSEIGNANTES, ENSEIGNANTS

ACCÈS AUX INSTALLATIONS MATÉRIELLES

-Dans le respect des strictes mesures sanitaires exigées et mises en place au Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue, les enseignantes et enseignants peuvent à leurs bureaux du lundi au vendredi entre 8h et 16h (pour le campus de Rouyn-Noranda) et entre 13h et 16h (pour les campus d'Amos et Val-d'Or).

-Dans le respect des strictes mesures sanitaires exigées et mises en place au Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue, les enseignantes et enseignants qui souhaiteraient accéder à des laboratoires ou des secteurs précis du collège de sorte à poursuivre les activités de formation peuvent en faire la demande à Mme Caroline Rioux (caroline.rioux@cegepatéqc.ca).

ORIENTATIONS PÉDAGOGIQUES

En vue de la reprise des activités de formation, à distance ou en ligne, il est important de considérer qu'à compter du 30 mars 2020 :

-la consigne demandant aux étudiants de ne pas faire de travail compensatoire est levée;

-les dates limites pour la remise des travaux sont fixées en prenant en compte la pause de deux semaines;

-les enseignants souhaitant débiter des activités en ligne peuvent le faire, après avoir vérifié si certains étudiants ont des limitations en lien avec le matériel informatique ou la connexion Internet. En pareil cas, les enseignants sont invités à tenter de trouver des méthodes alternatives pour permettre à ces étudiants de fonctionner adéquatement malgré tout.

ORIENTATIONS TECHNIQUES

En regard de la reprise des activités de formations à distance et en ligne, l'utilisation de Zoom est privilégiée.

Voici 10 choses à savoir pour maximiser l'utilisation de cet outil.

- 1- Lorsque vous détenez un compte Zoom, qu'il soit gratuit ou PRO, un numéro Zoom personnel vous est attribué, comme un numéro de téléphone. C'est une salle de rencontre virtuelle disponible en tout temps. Il suffit de partager ce numéro et de convenir d'un moment commun où tout

le monde se connecte. Il est également possible de programmer une rencontre, mais la façon la plus simple demeure de partager le numéro d'un compte, comme on donne un numéro de téléphone où nous joindre.

- 2- Les comptes Zoom gratuits ne sont plus limités à 40 minutes. Il n'est donc plus nécessaire d'avoir un compte PRO pour tenir des rencontres à plusieurs. Il suffit de vous donner rendez-vous au numéro Zoom d'un des participants. Votre numéro personnel apparaît en haut de l'écran à gauche dans l'onglet « Réunion » du menu de votre compte Zoom. Seule exception : si un participant veut participer par téléphone, il faut programmer une rencontre PRO. Contactez julie.denis@cegepat.qc.ca.
- 3- Les enseignants sont invités à se créer un compte Zoom gratuit en utilisant leur adresse courriel du Cégep. De cette manière, il sera possible pour le Service informatique d'attribuer le statut PRO dès que les licences seront disponibles. Les enseignants en seront informés. Entre-temps, si besoin, écrire à julie.denis@cegepat.qc.ca pour qu'une rencontre soit programmée, en indiquant simplement le jour et l'heure de la rencontre à organiser.
- 4- Pour une rencontre départementale ou pour un cours à distance, un seul compte est nécessaire parmi tous les participants. Tous les autres se joignent à partir de leur compte gratuit ou tout simplement en entrant le numéro de la rencontre à partir de www.zoom.us (pour les participants qui n'ont pas déjà installé l'application Zoom sur leur appareil ou qui n'ont pas déjà ouvert un compte).
- 5- L'application Zoom s'installe et s'utilise sur votre ordinateur mais aussi à partir de tous vos appareils mobiles.
- 6- Toute demande de soutien à l'égard de Zoom doit être adressée à Julie Denis (julie.denis@cegepat.qc.ca).
- 7- Des comptes PRO seront attribués prochainement aux enseignants qui en ont fait la demande pour leur enseignement. En effet, bien qu'il n'y ait plus de limite de durée, le compte PRO est nécessaire pour certaines fonctionnalités. Pour rencontrer un étudiant ou quelques étudiants, le compte PRO n'est pas nécessaire.
- 8- L'architecture technologique permet l'enregistrement de tous les cours synchrones offerts sur Zoom. L'enseignant qui veut enregistrer son cours pour donner cette alternative à ses étudiants devra manuellement démarrer l'enregistrement de son cours. Il devra ensuite aller récupérer l'hyperlien de son enregistrement son compte pour le partager avec ses étudiants. Il va de soi qu'aucun enregistrement ne sera visionné ou utilisé à des fins autres que celles souhaitées par l'enseignant.

- 9- Des formations sur l'utilisation de Zoom et la planification d'un cours à distance sont présentement offertes. La formation pourrait être pertinente même pour ceux ou celles qui ne prévoient pas utiliser Zoom. « Comment faire mon test à distance? » Toutes vos questions sont les bienvenues. [S'inscrire](#).